

andrie.villain@personnels-enap.fr
066685369

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre

L'Association des Personnels et des Élèves de l'École Nationale de l'Administration Pénitentiaire

Domiciliée au 440, avenue Michel Serres, 4700 AGEN

Représentée par

Elodie Lambert-Barbot

En sa qualité de Présidente

Dûment habilité aux fins des présentes ci-après dénommée « APE ENAP »

d'une part

&

(Renseigner ici le nom de l'établissement ou la personne conventionné(e))

ÉCOLE de PARACHUTISME d'AGEN N° SIRET 388 414 930 00015

Domicilié au :

Aérodrome Agen la Boverie - 47520 LE PASSAGE

Représentée par :

Christian BOSCH

En sa qualité de :

Président

Dûment habilité(e) aux fins des présentes ci-après dénommée :

École de Parachutisme d'AGEN

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : OBJET

La présente convention a pour objet de définir les conditions de la mise en place d'un partenariat commercial établi entre l'APE ENAP et l'École de Parachutisme d'Agen

Article 2 : OBLIGATIONS DE L'APE ENAP

- Promouvoir le partenariat avec l'École de Parachutisme d'Agen auprès de ses adhérents.
- Assurer la communication sur les offres promotionnelles et autres opérations commerciales de l'École de Parachutisme d'Agen.
- Communiquer sur les termes de nos accords lors d'arrivée de nouveaux élèves et de nouveaux personnels sur le site de l'ENAP.

(Inscrire ici d'autres suggestions d'obligations possibles de l'APE ENAP, sous réserve de validation par le bureau)

ARTICLE 3 : OBLIGATIONS DE l'École de Parachutisme d'Agen

- Fournir à l'APE ENAP tous les supports et informations nécessaires à sa promotion et à la réalisation des clauses de la présente convention.
- Fournir un « code partenaire » tous les ans.
- Garantir les réductions systématiques suivantes, exclusivement aux détenteurs d'une carte APE ENAP en cours de validité (voir spécimen à la fin de ce document) :

(Inscrire ici les obligations convenues par le partenaire (réductions possibles, tarifs spécifiques, avantages, etc.)

Vidéo tandem offerte pour un tandem réalisé pour un détenteur d'une carte APE ENAP en cours de validité, soit le tandem au prix de 240 € au lieu de 320 € (vidéo incluse)

Conditions : réservation obligatoire par téléphone au préalable au 05.53.68.23.00.

- 15 ans minimum avec autorisation parentale
- 100kg maximum habillé et chaussé
- certificat médical d'aptitude

ARTICLE 4 : DURÉE

- La présente convention prend effet à la date de sa signature par les deux parties.
- Elle est contractée pour un an et est renouvelable par tacite reconduction.

ARTICLE 5 : RÉSILIATION

- En cas de non-respect des termes de la convention, chacune des deux parties se réserve le droit de mettre fin à la présente convention en prévenant l'autre partie un mois à l'avance par envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception sans aucune indemnité à l'une ou l'autre des parties.

ARTICLE 6 : LITIGE

- En cas d'inexécution partielle ou totale de la présente convention, et après que toute tentative d'arrangement amiable ait été tentée, la partie lésée se réserve le droit de faire constater cette inexécution par huissier, et de saisir la juridiction compétente.

Établie en deux (2) exemplaires originaux.

Fait à Agen

Le 02/05/2022

Pour l'APE ENAP (*),

Lu et approuvé

Elodie Lambert, Présidente

Pour l'École de Parachutisme d'Agen

Son représentant :

Association des Personnels
et des Étèves de l'Énap

2020

SPECIMEN

le site!

quomodo.com/ape_énap/

CARTE D'ADHÉRENT

(*) Signature précédée de la mention « lu et approuvé »